

**Mantes-la-Jolie. Conseil municipal du 29 janvier 2018 intervention sur :**

***ACQUISITION D'UN APPARTEMENT 2 RUE LEON ET MARIE CESNE.***

Je regrette que vous n'ayez pas déjà opté clairement pour du logement social.

Parce que ce serait justement l'occasion de produire du social là où il y en a peu, du social bien intégré dans le quartier – et ouvrant peu à peu la voie à ce chacun, quels que soient ses moyens, puisse se loger – c'est-à-dire ait le droit effectif – de se loger partout à Mantès-la-Jolie.

C'est tout à fait possible ici et ailleurs dans Mantès notamment en accordant au bailleur social une subvention pour surcharge foncière.

Qu'au moins la GPSEO puisse nous servir enfin à quelque chose ...